

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE SUEZ RV – LAMBERT

du 16 septembre 2019

Étaient présents :

Collège « Administrations de l'État » :

- Mme JALABERT Delphine – Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Narbonne
- Mme DUHAIL Patricia – Sous-Préfecture de Narbonne
- Mme BARRIERE Lisa – DREAL UT 11/66
- Mme LLOPIS Dominique - DREAL UT 11/66
- Mme GELLE Sophie - Chef d'Unité DDTM - Mission Développement Durable
- Mme MESTRE-PUJOL Dominique - DD Adjoint ARS

Collège « Exploitants des installations classées » :

- M LO PINTO Tony – Responsable du site

Collège « Elus des collectivités territoriales concernées » :

- M HERAS Guillaume – Vice Président du Grand Narbonne
- M SOTO David - Responsable Tri du Grand Narbonne
- M PROGLIO Marc – Maire adjoint Commune de Bages
- Mme DEPUILLE Claire - Responsable Hygiène Sécurité - Mairie de Narbonne
- M CURADE Michel - Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Collège « Riverains d'installations classées ou Associations de protection de l'environnement » :

- Mme ARDITI Maryse – Association ECCLA
- M DEOLA Michel – Narbonne Environnement
- M CHAPUIS Michel – Conseil citoyen de Montplaisir, Roches grises et Réveillon

Collège « salariés des installations classées » :

- M CATHALA Claude - Responsable du personnel

1 - VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 17 SEPTEMBRE 2018

Adopté à l'unanimité, pas de remarque.

2 - PRÉSENTATION DU BILAN ANNUEL 2018 DE ECOPOLE / ISDND LAMBERT IV

• ECOPOLE

En préambule, M. LO PINTO présente l'inauguration du centre de tri en juin 2018 et la plateforme de valorisation de bois d'Ecopole.

Le 27/02/2018 démarre la mise en service industrielle du process de tri avec la ligne de fabrication de CSR (Combustible Solide de Récupération). Cette installation récente permet un échange de flux entre Audeval et Ecopole.

La Collecte Sélective (CS) du périmètre Le Grand Narbonne et Covaldem 11 est désormais orientée et triée au Centre de Tri AUDEVAL - Salvaza à Carcassonne. Les encombrants de ce périmètre sont désormais triés à Ecopole Lambert.

Au total, le Centre de tri d'Ecopole a réceptionné 33 524 tonnes en 2018 dont 26 508 tonnes produites par Le Grand Narbonne.

M. HERAS précise le fonctionnement de la collecte des encombrants.

M. CURADE indique, qu'il y a encore des personnes qui jettent leurs déchets dans la nature et que des décharges sauvages continuent de se propager.

Cependant dans l'ensemble, il a été constaté un changement progressif de mentalité des citoyens au niveau du tri mais cela reste encore insuffisant. Il est nécessaire de poursuivre la formation et l'éducation sur le sujet.

Mme ARDITI note que 25 % des encombrants seulement sont valorisés.

M. LO PINTO ajoute que certains problèmes techniques bloquent et ralentissent le fonctionnement du process de tri comme la taille des encombrants. De plus, l'exploitant explique que c'est la première année de mise en service d'Ecopole, l'installation vient tout juste de démarrer et qu'il faut encore des réajustements au niveau des process pour augmenter les performances. Des réserves techniques ont été émises auprès du constructeur en 2019 et un plan d'action est en cours.

• ISDND Lambert IV

Les tonnages :

L'ISDND de Lambert IV a reçu 207 413,28 tonnes de déchets en 2018 dont 70% en provenance de l'Aude et 27 % de l'Hérault.

Les déchets se répartissent en environ :

- 156 092,94 tonnes d'ordures ménagères résiduelles,
- 9 417,04 tonnes d'encombrants,
- 35 357,32 tonnes de refus de tri et
- 3 788,26 tonnes de déchets d'Activités Economiques.

L'exploitant explique que les tonnages supplémentaires réceptionnés en 2018 proviennent d'évènements exceptionnels à savoir :

- Les inondations dans l'Aude
- les manifestations des gilets jaunes
- les arrêts provisoires des incinérateurs de Calce et Bessières.

M. HERAS rajoute que l'ADEME a subventionné la prise en charge sur l'ISDND de Lambert des tonnages de déchets issus des inondations du département de l'Aude car ces déchets n'ont pas pu être triés.

Mme BARRIÈRE ajoute qu'en 2020, le tonnage de déchets autorisé par l'arrêté préfectoral de 2018 est de 160 000 tonnes.

Les incidents / plaintes :

Odeurs

Sur Lambert IV, M. LO PINTO évoque l'évolution des plaintes pour odeurs dont un pic a été observé en juin 2018.

M. CURADE demande à l'exploitant l'origine des odeurs.

L'exploitant indique qu'elles sont dues au biogaz qui s'échappe au niveau de certaines zones et suit le relief. Face à cette situation, des travaux ont été mis en place début septembre-octobre 2018, mais ont ensuite été retardés par les inondations et manifestations sociales.

Les travaux consistaient à la remise en place de collecteurs principaux, de tranchées drainantes et la réalisation de forages supplémentaires.

Néanmoins en 2019, l'exploitant ne relève que 3 plaintes, ce sujet est donc en amélioration.

Les envols

M. HERAS demande à intensifier le ramassage des envols pour éviter la pollution immédiate mais aussi plus lointaine car c'est un enjeu majeur. Il faut anticiper les actions de ramassage avant les demandes.

L'exploitant explique que des actions sont mises en place : pose de filets mobiles, installations fixes, filets intermédiaires et de nombreuses heures de ramassage à savoir 2640 heures.

Traitement et valorisation du biogaz

Concernant la valorisation du biogaz, environ 14 220 840 millions de KWh ont été produits. M. LO PINTO mentionne que les torchères sont conformes et que l'ensemble des analyses sont conformes à l'arrêté préfectoral.

Traitement et valorisation des lixiviats

Mme ARDITI demande la différence entre les perméats et les concentrats ?

M. LO PINTO explique que :

- les perméats ou osmosats sont la partie propre des lixiviats après traitement par le process. Ils sont ensuite rejetés dans le milieu naturel.
- les concentrats sont la partie très concentrée des lixiviats après passage dans le process.

Gestion des eaux de surface/Souterraines/Sédiments

Le PNR de la Narbonnaise accompagne Suez dans la phase d'échantillonnage et d'interprétation des résultats d'analyses. Pas d'actions en 2018.

Sur le Valadou, les résultats des années précédentes semblent confirmer une pollution au cuivre.

Mme ARDITI demande une interprétation des résultats des sédiments, notamment l'évolution des dernières années où l'on retrouve une contamination du cuivre. Elle demande à avoir l'annexe 13 du rapport annuel d'activités pour avoir le détail et pour une meilleure compréhension.

Intégration paysagère et mesures compensatoires

L'intégration paysagère s'effectue avec la collaboration d'un cabinet d'ingénieurs conseil paysagistes qui permet à ce jour de constater la reprise de la végétation et une bonne pousse des plantations notamment sur Lambert I et II et la végétalisation du merlon paysager de Lambert IV en 2017/2018.

M. LO PINTO évoque également le plan de gestion écologique du site.

Actualités 2019

Construction en cours de Bioressourcelab : terrassement réalisé, gros œuvre en cours (charpente métallique) et mise en service prévue en avril 2020.

Mme ARDITI souhaite savoir où en est le projet de méthanisation des biodéchets prévu sur Ecopole.

M. HERAS indique que des discussions sont toujours en cours pour trouver et déployer le meilleur process sur le site.

Mme ARDITI rappelle les exigences de la réglementation en terme de dates pour le tri à la source des biodéchets en 2024 et indique que même en l'absence de process pré-défini, il faut commencer à communiquer pour anticiper cette évolution auprès des usagers.

Mme BARRIÈRE rappelle la trajectoire de décroissance des tonnages autorisés sur Lambert IV et indique que la mise en œuvre d'un outil dédié aux biodéchets sur le site ne pourra qu'y participer. Mme BARRIÈRE indique que l'inspection sera vigilante au respect de la décroissance des tonnages prévus sur le site.

3 - BILAN DE L'INSPECTION

En 2018, dans le cadre d'une action nationale, une inspection inopinée a eu lieu le 15 mai 2018 concernant le contrôle des déchets entrants sur les installations de stockages de déchets non dangereux ISDND afin de

vérifier si les prescriptions mentionnées dans l'arrêté préfectoral étaient respectées.

Cette dernière a fait ressortir 2 non conformités majeures, 2 non conformités et 3 observations. Une mise en demeure a été signifiée et la mise en place d'un plan d'action a été proposée par l'exploitant pour remédier à ces non conformités à savoir :

- la mise en place d'une caméra de contrôle des bennes au niveau du pont bascule,
- la mise à jour de la consigne déchets interdits,
- la sensibilisation du personnel par rapport aux déchets entrants,
- la mise à jour des (FIP) Fiche d'identification préalable et des (CAP) Certificats d'Acceptation Préalable,
- la mise en place d'un haut parleur sur le quai de déchargement pour communiquer avec le chauffeur,
- la création d'une fiche anomalie illustrée de photos à envoyer au chef de centre qui l'enregistrera dans le logiciel SYNERGIE qui quantifie les refus afin de les envoyer au producteur identifié.

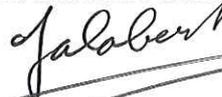
Ces actions ont été contrôlées lors de l'inspection réalisée en 2019.

L'ensemble de ces actions concerne toujours la partie "aval" de vérification. L'exploitant doit désormais mettre en place des actions sur la partie "amont" en effectuant notamment des actions de qualification et de caractérisation des déchets entrants.

4 - QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, Madame la Secrétaire Générale souligne que le compte-rendu sera transmis par courriel, sous un mois aux représentants de la CSS et lève la séance.

Pour le Sous-Préfet de Narbonne
La Secrétaire Générale



Delphine JALABERT